



DÉMARCHES ASSOCIATIONS

Informations transmises par la Sous-Préfecture d'Apt (Janvier 2019) :

- Les associations peuvent trouver des informations sur le site :

[service-public.fr associations](http://service-public.fr/associations)

notamment pour faire les télédéclarations avec un numéro RNA (W84....) par e-crédation ou e-modification.

- Les dossiers peuvent également se transmettre par courrier postal en

Sous-Préfecture d'APT

Service des Associations CS 90168 84405 APT Cedex

- La Sous-Préfecture d'Apt répond aux associations le lundi, mardi et jeudi matin de 8 h 30 à 11 h 30 par téléphone au 04 90 04 38 00. Il n'y a plus d'accueil physique.

L'association a également la possibilité d'envoyer un mail à l'adresse suivante :

pref-associations@vaucluse.gouv.fr

ou

sp-apt@vaucluse.gouv.fr